



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt huit février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire.

Etaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Franck SASOT ; Agnès MASBERNAT ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Guy CANAL ; Sandra PARRAGA ; Jean BARTHÉLÉMY ; René BAUS ; Olga LAFITTE ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR ; Magali ALCACES.

Représentés : Frédérique PARENT qui donne procuration à Franck SASOT ; André RIBAS qui donne procuration à Bernard POUGET ; Muriel NIBAudeau qui donne procuration à Christelle DUBOIS ; José VIÉGAS qui donne procuration à Michel FONVIEILLE.

Absent : Cédrik PANIS.

Date convocation : 15 février 2017

Nombre de membres : (Afférents au Conseil Municipal : 29
(En exercice : 29
(Qui ont pris part aux délibérations : 28

. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

. Les membres étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2016,

- **PREND ACTE** des subventions obtenues par la commune,

- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés,** le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2016,

- **DÉCLARE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de reporter sur la section de fonctionnement du budget 2017 de la commune l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 833 783,15 €,

- **PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** du bilan de la politique foncière 2016,

- **DÉBAT,** sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2017,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour l'exercice 2017, dans le cadre de la restructuration des services administratifs et de la mise en accessibilité de l'hôtel de ville - 2ème tranche,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales, une subvention, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'achat de deux véhicules électriques ainsi que d'une borne de recharge,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de solliciter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées Orientales, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 093 € HT, représentant 50 % de la dépense subventionnable, au titre du plan "Héritage 2024", dans le cadre de la réalisation d'un plateau multi sports,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le déclassement du domaine public de la parcelle, cadastrée section AZ n° 128a, d'une contenance de 21 m², située parking de l'Amirauté,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la cession de la parcelle cadastrée section AZ n° 128a, d'une contenance de 21 m², située parking de l'Amirauté, moyennant la somme de 4 095,00 € (quatre mille quatre vingt quinze euros),
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le déclassement du domaine public de la parcelle, cadastrée section AV n° 174a, d'une contenance de 23 m², située rue Auguste Comte,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la cession de la parcelle cadastrée section AV n° 174a, d'une contenance de 23 m², située rue Auguste Comte, moyennant la somme de 4 485,00 € (quatre mille quatre cent quatre vingt cinq euros),
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, l'acquisition de l'immeuble cadastré section AV n° 353, situé rue de l'Alma, d'une superficie au sol de 128 m² et de 200 m² environ de surface habitable, appartenant à Monsieur Jacques BOHER, moyennant la somme de 77 000 € (soixante dix sept mille euros),
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques suite aux travaux de l'entrée de ville,
- **ACTUALISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, le tableau des effectifs du personnel communal, suite aux reclassements liés à la mise en œuvre de l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR),
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier les règlements intérieurs du Point Information Jeunesse et de l'Accueil Périscolaire tels que présentés,
- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales une aide financière pour le renouvellement du parc informatique du Point Information Jeunesse,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale "Le Petit Prince" tel que présenté,
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention à intervenir entre la commune et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine relative à la mise à disposition du Conservatoire Daniel TOSI pour l'exercice de l'enseignement artistique sur le territoire communal,
- **PREND ACTE** du relevé des décisions de Monsieur le Maire prises conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 2014-014 du 17 avril 2014 et n° 2015-009 du 26 janvier 2015, relatives à la délégation consentie au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée,
- **PREND ACTE** de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit.